

DEC201021DR04

Décision portant nomination de M. Célestin LIBANGA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191254DGDS nommant Madame Sophie ROSSET directeur de l'unité de recherche n° UPR3251, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Célestin LIBANGA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 13/14/15 mai et 12/13/14 juin 2013.

DECIDE :

Article 1 : M. Célestin LIBANGA, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR3251, à compter du 01/06/2020.

M. Célestin LIBANGA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Célestin LIBANGA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 mai 2020
Le directeur de l'unité
Sophie ROSSET

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON